
Seuils de dédoublement : la DGER lance une attaque sans précédent contre la sécurité et la pédagogie dans l'enseignement agricole public !

Considérant, selon une remontée des DRAAF, que les seuils de dédoublement / de recrutement constituent une cause majeure de la baisse de effectifs dans l'enseignement agricole public, et dans la logique ministérielle du développement de l'autonomie des établissements, la DGER a réuni, le 9 janvier 2019, un groupe de travail (issu du CTEA) relatif aux seuils de dédoublement dans les référentiels.

Le Directeur Général, en introduction, a justifié cette réunion en rappelant le constat d'une baisse conséquente du nombre d'élèves dans l'Enseignement Agricole ces 5 dernières années et la nécessité d'enrayer cette baisse.

Le Ministre avait annoncé en CTM trois chantiers pour améliorer le recrutement :

- engager une grande campagne de communication afin de valoriser l'Enseignement Agricole,
- travailler avec l'Education Nationale pour améliorer la place de l'Enseignement Agricole dans le système d'orientation,
- faire sauter le verrou des seuils de dédoublements limitant selon lui la capacité de recrutement des établissements.

Selon la DGER ce dernier chantier est issue de la consultation des DRAAF qui estiment ce point prioritaire pour libérer les recrutements.

Le Ministre souhaite que les modalités de mise en œuvre de ce point doit être traité pour une mise en œuvre dès la rentrée prochaine. C'est donc sur ce dernier point qu'il souhaitait une consultation des organisations syndicales.

Les 3 pistes de travail de la DGER sont les suivantes :

1 - supprimer toute référence à un seuil de dédoublement dans les grilles horaires (sauf règle de sécurité et de capacités des salles). Elle nécessite une réécriture de tous les arrêtés de diplôme et des nouvelles règles de dotation.

2 - garder le dispositif actuel mais en relevant les niveaux du nombre d'élèves, par exemple de 16 à 19, de 24 à 27 ... – cette piste permet de maintenir un dispositif uniforme et on remonte les seuils.

3 - garder une référence à des seuils mais en laissant aux établissements la possibilité de déroger avec consensus des équipes.

Il a enfin évoqué la possibilité d'attribuer à chaque région une DGH complémentaire qui pourrait être utilisée pour des besoins particuliers.

Pour le Snetap-FSU, l'entrée par la question des recrutements n'est pas acceptable, car le problème n'est pas celui des dédoublements mais celui des moyens. A ce titre il a signalé que les seuils de recrutement et les seuils de dédoublements sont deux choses différentes.

Selon la DGER les seuils de dédoublements, et notamment leur caractère pédagogique, seraient responsables des problèmes de recrutements. Pour mémoire le Snetap-FSU rappelle la baisse d'effectifs importante en 2nd Générale constatée cette année ... pourtant il n'y a pas de seuil dans ces classes. On ne peut donc en faire une règle générale.

Il s'est étonné de l'absence de représentant.e de l'Inspection de l'Enseignement Agricole car la politique des seuils est d'abord liée à des choix et des stratégies pédagogiques (exemple de la note de service Langues vivantes). Il n'est donc pas possible d'aborder ces questions sans cette approche pédagogique.

Aucun des 3 scénarii à moyens constants ne peut nous convenir pour des raisons de fonctionnement et nous nous opposons fortement à ce projet de régression sans précédent :

- Supprimer les seuils de dédoublement dans des grilles horaires nationales revient à donner aux établissements la responsabilité de gérer la sécurité et les conditions pédagogiques en cours
- Supprimer les seuils de dédoublement avec l'argument que cela permettrait de ne plus refuser d'élèves revient à rendre responsable de la baisse des effectifs, les équipes actuelles qui réclament juste leur application. Pour le Snetap-FSU une modification de seuil, s'ils permettaient réellement un gain sur les effectifs à court terme, celui-ci ne serait que de quelques élèves par classes et ne ferait évoluer les chiffres qu'à la marge.
- Supprimer les seuils revient à nier que ceux-ci ont été institués dans un objectif pédagogique. Le plan Langues vivantes a organisé la mise en place de seuils en langues vivantes. Le plan numérique passe également par des effectifs réduits en cours d'informatique...Les dédoublements en ESC, en documentation, en physique chimie, en biologie écologie...dans les grilles horaires actuelles ont été mis en place pour permettre d'enseigner autrement, d'aider les élèves en difficultés, de faire des TP-TD indispensables pour la réussite des apprentissages. Ces seuils de dédoublements fixés par arrêtés, sont un cadre national assurant une garantie d'égalité de traitement de tous les élèves et une qualité de la formation.

La mise en œuvre de 2ème Professeur principaux pour l'orientation est une autre preuve, s'il en fallait, de la nécessité des seuils.

Dans la balance entre le gain potentiel et la perte, celle penche nettement du côté négatif à moyen et long terme car les éléments qui attirent les familles dans l'EA (classes à petits effectifs, groupes à effectifs réduits, travail en groupe, ...) seraient abîmés. Nous ne croyons pas une seule seconde que le fait de relever les seuils permettrons un meilleur recrutement

- Supprimer les seuils revient à amplifier les dysfonctionnements majeurs déjà connus dans nos établissements au moment de la répartition des heures de groupe à effectif réduit (concurrence entre disciplines, entre collègues, utilisation de ces heures pour d'autres objets...). Les volumes horaires non affectés nous montrent déjà comment cela se passera. D'ailleurs les collègues expriment régulièrement leur colère contre ces horaires non affectés qui créent de la souffrance.

Plusieurs organisations ont rappelé la nécessité d'une analyse fine des effectifs région par région et lycée par lycée. Nous y verrions des situations très variables.

Le Snetap-FSU a souligné que les collègues refuserons d'être entraîné dans une responsabilité quelconque dans la perte d'élève, au prétexte qu'ils refuseraient ces solutions.

En conclusion, le Directeur Général, a assuré qu'il ferait part de ces débats au Ministre, qui avait annoncé en CTM les 3 volets du projet de recrutement. Il a reconnu que la seule organisation demandeuse de cette réforme était le Sgen-CFDT.

Il annoncera ses décisions au prochain CTEA - le 20 mars 2019 - ou sur un groupe de travail préalable, pour une mise en œuvre dès la rentrée prochaine.